

Comptes consolidés

Rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2021

Par délibération du 5 septembre 2020, le conseil d'administration de l'Université Clermont Auvergne avait décidé de consolider les comptes de trois filiales pour lesquelles les participations de l'université étaient majoritaires ; le COPIL filiales qui s'est tenu le 13 septembre 2021 a maintenu cette sélection.

- Centre National d'Évaluation de Photoprotection (CNEP) ;
- CIDECO ;
- Clermont Auvergne innovation (CAI).

La consolidation présentée porte sur l'exercice 2021.

Elle a été réalisée conformément à l'instruction du 3 avril 2008 (NOR : BUD R 08 00017 J BOCP) relative aux comptes consolidés dans les établissements publics nationaux modifiée par la note n°2018-10-3642 du 8/11/2018. Elle a été audité par le collège des Commissaires aux comptes qui a rendu son rapport.

I - PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Création de l'UCA expérimental avec intégration des comptes dans la comptabilité de l'UCA

La personne morale Université Clermont auvergne a pris fin au 1er janvier 2021 au profit du nouvel établissement expérimental portant le même nom « Université Clermont Auvergne » créé dans le cadre de l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Ce nouvel établissement, créé par décret n° 2020-1527 du 7 décembre 2020 sous statut d'EPSCP aux RCE (Responsabilités et Compétences Elargies), est constitué d'une composante à personnalité morale, l'Institut national polytechnique Clermont Auvergne, dénommé « Clermont Auvergne INP », des composantes, instituts et écoles internes de l'UCA.

A compter du 1er janvier 2021, il a repris les biens, droits et obligations de l'Université Clermont Auvergne. Il partage et coordonne certaines compétences avec son établissement-composante, Clermont Auvergne INP.

Clermont Auvergne INP a repris les biens, droits et obligations de l'École d'ingénieurs SIGMA Clermont et les activités de formation et de recherche des deux écoles internes de l'UCA : Polytech Clermont-Ferrand et ISIMA.

L'établissement composante conserve son autonomie (budget, comptabilité, patrimoine, instances de gouvernance avec sa propre direction et son propre conseil d'administration) mais s'engage à suivre et à mettre en œuvre les orientations et politiques stratégiques émises par le directoire de l'EPE UCA.

Les statuts de l'EPE Université Clermont Auvergne ont été adoptés par délibération des conseils d'administration de l'Université Clermont Auvergne et de SIGMA le 21 février 2020 ; ils sont annexés au décret n° 2020-1527 du 7 décembre 2020.

L'EPE est composé des 6 instituts suivants :

- Institut Droit, Economie, Management ;
- Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education ;
- Institut des Sciences de la Vie, Santé, Agronomie, Environnement ;
- Institut Sciences ;
- Institut de technologie ;
- Clermont Auvergne INP, établissement-composante.

Ces instituts regroupent des composantes et des laboratoires.

L'EPE comprend des services mutualisés :

- La bibliothèque universitaire de l'Université Clermont Auvergne ;
- Le service universitaire des activités physiques et sportives ;
- Le service universitaire culture (SUC) ;
- Le service de santé au travail ;
- Le Pôle santé handicap étudiant ;
- L'espace d'accueil des étudiants et chercheurs internationaux ;
- La cellule Europe ;
- Le centre de culture scientifique étranger ;
- Le collège des écoles doctorales ;
- EURAXESS ;
- MESOCENTRE ;
- Clermont Auvergne Pépite ;
- Service des herbiers universitaires de Clermont Ferrand (UNIVEGE) ;
- Fondation universitaire : Université Clermont Auvergne Fondation (UCAF).

La structure budgétaire approuvée par délibération du conseil d'administration du 17 décembre 2020 comprend :

- un budget annexe immobilier ;
- un service à comptabilité distincte pour I-SITE ;
- un budget annexe pour la Fondation universitaire.

L'EPE est membre associé de l'Université Clermont Auvergne & associés, association d'établissements, créée conformément à l'article L718-16 créée par la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, dont la vocation est d'assurer la visibilité et l'attractivité du site universitaire clermontois à l'échelle internationale.

Une partie du patrimoine de l'université lui a été dévolu par l'Etat par convention signée le 19 avril 2011 par le Président de l'université d'Auvergne. L'Etat assure le financement du GER ainsi que les extensions du patrimoine à hauteur de 6.135 M€/an.

- Un contrat de partenariat public privé signé en 2013 dans le cadre de l'article 1er de l'ordonnance n°2004-559 du 17 juin 2004 sur les contrats de partenariat destiné à financer la construction et la maintenance d'un laboratoire et d'une crèche universitaire.
- Les projets en cours :
 - Le projet CAP-20-25 labellisé I-SITE dans le cadre de la 2ème vague du Programme d'Investissement d'Avenir : Ce projet a été piloté par l'Université Clermont Auvergne et associe des établissements et organismes d'enseignement supérieur et de recherche du site Clermontois (SIGMA Clermont, VetAgroSup, AgroParisTech, Ecole nationale d'architecture, CNRS, INRA, IRSTEA, INSERM), de nombreux acteurs socio-économiques et des collectivités territoriales. Il a fait l'objet d'une convention de préfinancement entre l'Etat, l'ANR et l'UCA signée le 13 avril 2017 octroyant 5 M€ à l'université pour mener le projet. La convention d'aide attributive signée le 29/12/2017 octroie à l'université un financement versé par l'ANR de 40 M€ dont 29,9 M€ pour l'initiative et 10,11 M€ pour les 3 labex CLERVOLC, IMOBS3 et IDGM+. Le labex IDGM+ est géré par la Fondation pour les Etudes et recherches sur le développement international (FERDI) ; les financements reçus pour ce labex sont des recettes d'intervention en nom propre reversées à la FERDI ;
 - Clermont Auvergne Innovation : Clermont Auvergne Innovation est une filiale dont L'université détient 64 % du capital. Cette structure qui a pour origine une Société d'accélération du transfert de technologie (SATT) envisage un nouveau modèle global d'innovation et de transfert de technologie pour les entreprises et/ou porteurs de projets en cohérence avec la stratégie de CAP 20-25 sur le territoire clermontois. L'université Clermont Auvergne assure actuellement la présidence de CLERMONT AUVERGNE INNOVATION ;

- Les projets financés dans le cadre du Plan de relance : L'établissement a obtenu 4.2 M€ au titre du Plan de relance. Ces crédits vont permettre de financer des programmes d'amélioration énergétique sur 2 bâtiments :
 - Le bâtiment abritant le PAC : 2.71 M€
 - Le bâtiment du Manège : 1.51 M€

Ils s'inscrivent dans le cadre du Plan Economie d'Énergie des Campus 2030 (PEEC 2030).

- Valorisation du bâtiment ESTAING abritant l'UFR odontologie :
Estimée en 2020 à hauteur des financements reçus (18 M€), la valeur du bâtiment inscrite au bilan a été revue à la baisse à réception de l'acte notarié du 22/03/2021 qui précise sa valeur : 13 M€. Cette réduction a eu pour effet de réduire les amortissements et la reprises des financements de l'actif à hauteur de 1.3 M€.

Crise sanitaire « COVID-19 »

Par arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus Covid-19, les fonctions administratives ont été basculées en télétravail, sous réserve des activités essentielles qui relèvent des plans de continuité de l'activité (PCA) et qui ne peuvent pas se faire en télétravail.

La loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 instaure un dispositif « d'état d'urgence sanitaire ». L'état d'urgence sanitaire a été déclaré puis prolongé jusqu'au 31 juillet 2022 (loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire).

Durant toute la période de crise sanitaire, les services financiers et l'agence comptable ont fonctionné (travail entièrement à distance pendant le 1er semestre).

La gouvernance de l'université a mis en place des mesures spécifiques (fond social d'urgences, aides à l'équipement des étudiants, équipement en matériel informatique pour le personnel dans le cadre du travail à distance, équipement en matériel de protection individuel).

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. A la date de l'établissement des comptes annuels ne permettent pas d'évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

II - PRESENTATION DU GROUPE

Le périmètre de consolidation comprend les entités suivantes :

Sociétés	Activités	Exercice 31/12/2021		
		Méthode	% de contrôle	% d'intérêt
ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE (Entité consolidante) 49, boulevard François Mitterrand 63001 CLERMONT-FERRAND	Formation et recherche	Mère	100,0%	100,0%
SA CNEP 25, avenue Blaise Pascal 63170 AUBIERE SIREN : 341 151 728	Recherche-développement et autres sciences physiques et naturelles	IG	100,0%	100,0%
SAS CIDECO 2, avenue Blaise Pascal 63170 AUBIERE SIREN : 827 456 195	Analyses, essais et inspections techniques	IG	100,0%	100,0%
SAS CLERMONT AUVERGNE INNOVATION 28, place Henri Dunand 63001 CLERMONT-FERRAND SIREN : 793 372 525	Recherche-développement et autres sciences physiques et naturelles	IP	64,8%	64,8%

Entité consolidante :

L'Université Clermont Auvergne (UCA) est un Établissement Public Expérimental (EPE) à caractère scientifique culturel et professionnel, qui réunit sur une quinzaine de sites :

- 39 000 étudiants dont 1040 doctorants ;
- 5400 étudiants internationaux ;
- Plus de 3700 personnels, dont 2123 enseignants-chercheurs et enseignants et 1578 personnels techniques et administratifs ;
- 38 laboratoires ;
- 3 fédérations de recherche ;
- 6 chaires ;
- 6 campus répartis dans la région auvergnate : Clermont-Ferrand, Aurillac, le Puy-en-Velay, Montluçon, Moulins et Vichy ;
- 6 instituts :
 - o Clermont Auvergne INP ;
 - o Institut Universitaire de Technologie (IUT Clermont Auvergne) ;
 - o Institut Droit, Économie, Management ;
 - o Institut Lettres, Langues, Sciences humaines et sociales ;
 - o Institut des Sciences ;
 - o Institut Sciences de la vie, santé, agronomie, environnement.
- 5 écoles doctorales ;
- 173 formations ;
- 535 accords de partenariats en Europe et dans le monde.

Filiales intégrées

- La société CIDECO a été créée fin 2016 par l'Université Clermont Auvergne. Le capital de CIDECO est détenu à 100 % par l'UCA. La société a fait l'objet d'une augmentation de capital de la part de l'UCA de 120 K€ en 2019.
- La société CNEP a été créée en 1987 par l'Université Clermont Auvergne. Le capital de CNEP est détenu à 94.17 % par l'UCA.
- La participation au sein de la société CAI (ex SATT GRAND CENTRE) est passée de 16,25% à 64,80% au cours de l'exercice 2019. Elle est restée inchangée au cours des exercices 2020 et 2021.

Enfin, les participations minoritaires (participations inférieures à 20 %) détenues dans d'autres structures ne font pas partie du périmètre de consolidation.

Date d'arrêté et durée d'exercice

Les entités du groupe ont toutes arrêté leurs comptes sociaux en date du 31/12/2021.

La durée des exercices pour les quatre entités du Groupe a été de 12 mois.

III - PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de l'université sont établis conformément au Recueil des Normes Comptables des Etablissements Publics (RNCEP) pour les comptes sociaux.

Ils sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés. Soit en application du règlement comptable CRC 99-02 ainsi que l'instruction codificatrice n°08-017-M9 du 3 avril 2008, à l'exception des deux dérogations suivantes à ce référentiel, en conservant les règles issues du RNCEP précité, qui permettent de donner une image homogène des comptes consolidés pour le lecteur des comptes annuels de l'université :

- Résultat exceptionnel : Plus aucune opération n'est comptabilisée en résultat exceptionnel. Une comptabilisation en produits et charges d'exploitation est réalisée selon la nature de la dépense ou de la recette.

- **Corrections d'erreurs** : Les corrections d'erreurs sont comptabilisées conformément à la Section 4 « Corrections d'erreurs » de la norme 14 du RNCEP précité, à savoir qu'une correction d'erreur d'un exercice antérieur ne doit pas impacter le résultat de l'exercice au cours duquel l'erreur a été découverte et doit être imputée en report à nouveau.

Changement de méthode

A défaut d'instruction comptable ou de norme comptable concernant les modalités de comptabilisation de la contribution de dévolution, les principes comptables suivants ont été retenus par l'établissement :

- A compter de 2019, à la suite d'une saisine de l'établissement, le bureau CE2B de la Direction Générale des Finances Publiques a préconisé le traitement de la contribution de dévolution en produit de l'exercice (argumentant que celle-ci est versée via la SCSP). L'université a donc enregistré la contribution de dévolution 2019 en totalité en subvention de fonctionnement, sans prise en compte du décalage entre le montant cumulé des dépenses engagées par rapport aux contributions perçues depuis la dévolution.

Ce retraitement a été comptabilisé au 1er janvier 2020 ; il a conduit à transférer le montant net des financements externes de l'actif au 31 décembre 2019 provenant de la contribution de dévolution en report à nouveau.

IV - SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

IV.1- SITUATION FINANCIERE DU GROUPE :

La ventilation des recettes d'exploitation (chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation) du Groupe se présente comme suit (en K€) :

	31/12/2021
Dotation annuelle du Ministère	247 261
Autres financements publics	24 855
Collecte taxe d'apprentissage	904
Droits universitaires	5 036
Prestations de formation continue et VAE	11 827
Prestations de recherche (hors intra groupe)	4 456
Redevances de brevets	129
Prestations diverses	10 605
Quote-part de subv d'invest et neutralisation des amortissements	12 790
Reprises des amortissements et transfert de charges	159
Production immobilisée (dont frais de R&D)	322
Production stockée	49
Total en K€	318 392

Le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 25,8 M€ et se répartit comme suit en contributif :

CAI	CIDECO	CNEP	UCA
0,2	1,2	0,9	23,6

Il représente 8.1% des produits d'exploitation.

Les dépenses d'exploitation du Groupe s'élèvent à 301 M€. Les dépenses de personnel (235 M€) représentent 78 % des dépenses d'exploitation du Groupe.

Le résultat financier contribue positivement à l'ensemble puisque qu'il se monte à +0,9 M€. Ce résultat s'explique principalement par les charges d'intérêts sur emprunt à hauteur de -0,5 M€ et par un produit financier de 1,3 M€ lié à un abandon de créance sur l'entité CAI.

Les contributions des entités du Groupe au résultat net sont les suivantes :

	CAI	CIDECO	CNEP	UCA
Résultats nets (en M€)	0,8	0,0	0,0	17,8
Résultat net consolidé (en M€)	18,6			

Le bilan consolidé :

Au 31 décembre 2021, le total du bilan consolidé du Groupe s'élève à 441 M€, dont 355 M€ de fonds propres (part du Groupe uniquement).

L'endettement de 11,8 M€ est principalement composé de la redevance financière du contrat de partenariat public privé.

Le Groupe dispose d'une trésorerie nette de 113,2 M€ contre 100,5 M€ au 1^{er} janvier 2021. Cette hausse (+ 12,7 M€) s'explique essentiellement par :

- ❖ La marge d'autofinancement de + 27,5 M€,
- ❖ Une dégradation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité : - 2 M€,
- ❖ Les investissements qui ont été financés sur fonds propres à hauteur de - 12,4 M€,
- ❖ Les remboursements d'emprunts : -0,5 M€.

En cours d'année, la structure financière du bilan est abondée des acomptes de la subvention pour charge de service public versés environ chaque trimestre à l'UCA.

Variation de Trésorerie (en M€)	CAI	CIDECO	CNEP	UCA	TOTAL
Trésorerie de clôture	1,79	0,44	0,51	110,44	113,18
Evolution ouv. – clôt.	+ 0,70	+ 0,39	+ 0,19	+ 11,38	+ 12,66

IV.2 – ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

L'activité Recherche à l'UCA :

Selon le rapport d'activité de l'Université Clermont Auvergne de l'exercice 2021, l'UCA a signé au cours de l'exercice 277 contrats de recherche, 1 accord de copropriété issu de CAI et 122 accords de confidentialité spécifique à l'Animalerie de l'UCA.

Les types de contrats signés sont les suivants :

- 58 collaborations de recherche
- 20 CIFRE - Conventions industrielles de formation par la recherche
- 23 accords de consortium
- 83 prestations de services dont 66 sur les plateaux UCA Partner
- 14 partenariats
- 35 accords de confidentialités (NDA)
- 13 contrats de transferts de matériels MTA
- 4 mise à disposition de matériel
- 1 accord de maturation
- 26 autres

Ces contrats représentent 4.58 M€ HT de ressources financières.

Les contrats en gestion UCA PARTNER ont généré un total de 0.34 M€ ; ils comprennent :

54 prestations de services (externes) : 0.25 M€

1 contrat spécifique de partenariat : 0.8 M€

25 déclarations d'invention ont été signées et enregistrées (14 en 2020).

7 logiciels ont fait l'objet d'un dépôt à l'APP.

12 brevets ont été déposés en 2021 (3 en 2020) par les laboratoires (IMoST, IP, M2ISH, MEDIS, UMR, UNH).

116 projets ont été contractualisés par 73 laboratoires en 2021 dont 41 financés par la Région AURA et 18 par l'ANR. Ils se répartissent par institut de la façon suivante :

Sciences de la Vie, Santé, Agronomie, Environnement : 68

Clermont Auvergne INP : 20

Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales : 14

Sciences : 8

Droit, Economie, Management : 4

Hors Institut : 2

Depuis le 1er janvier 2020, la filiale Clermont Auvergne Innovation est chargée de la promotion des 37 plateaux techniques UCA PARTNER regroupés autour des 7 pôles de compétences suivants :

Microscopie - Imagerie

Matériaux de structure – Traitement de surface

Analyses physico-chimiques

Technologies biologie santé

Véhicules intelligents, onde-communication

Technologies pour l'environnement et géomatique

Sciences Humaines et sociales

Les dépenses de l'UCA affectées à l'activité de recherche en 2021 se sont élevées en crédit de paiement (CP) à 89 M€ et 92 M€ en autorisation d'engagement (AE).

DESTINATIONS* (en K€)	PERSONNEL		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Recherche universitaire	73 841	73 841	10 181	9 697	8 083	6 018	92 105	89 556
D106 - Sciences de la vie, biotechnologie et santé	24 120	24 120	3 160	3 101	3 583	3 124	30 864	30 345
D107 - Mathématiques, sciences et techniques de l'information	7 770	7 770	372	340	108	62	8 249	8 172
D108 - Physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	7 389	7 389	922	898	776	516	9 087	8 804
D110 - Sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	3 745	3 745	732	681	1 139	488	5 617	4 915
D111 - Recherche universitaire-sciences de l'homme et de la société	17 856	17 856	2 113	2 013	141	78	20 111	19 947
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire	12 960	12 960	2 882	2 662	2 336	1 750	18 178	17 373

Montants issus du tableau des dépenses par destination et des recettes par origine annexé au compte financier 2021

CIDECO :

Un crédit impôt recherche de 132 873 € a été comptabilisé pour l'année 2021.

Les projets de R&D réalisés en interne par la société et portés à l'actif au 31 décembre 2020 s'élèvent à 274 K€ ; ils sont amortis sur une durée de 5 ans. Au 31/12/2021, leur valeur nette comptable s'élève à 130 K€.

Les projets de R&D en cours réalisés en interne par la société en 2020 ont été portés à l'actif au 31 décembre 2021 pour 69 506 €. Ils seront amortis à compter du 1er janvier 2022 pour une durée de 5 ans.

Les projets R&D en cours sont les suivants :

Le monitoring structures, 53,2 k€ : il permet d'identifier l'état de dégradation des structures et des ouvrages en service à partir des résultats d'auscultations au moyen de contrôles visuels et d'essais non destructifs et destructifs. Le système de gestion du patrimoine, des bâtiments et des infrastructures, 12.71 K€ : système permettant d'informer les gestionnaires et les utilisateurs sur les stratégies optimales de maintenance et les pistes de réduction des consommations énergétiques.

R&D Béton de Pouzzolane : 3.6 K€

CNEP :

Au 31/12/2021, le crédit d'impôt recherche calculé pour l'exercice s'élève à 185 834 €.

Une indemnité de départ à la retraite a été évaluée à 225 185 €.

Clermont Auvergne Innovation :

Le Crédit impôt recherche de cette filiale s'élève à 1.32 M€ au 31/12/2021.

Les faits marquants de l'exercice 2021 sont les suivants :

Le démarrage du programme Clermont Auvergne Deeptech (finance dans le cadre du PIA 3 SIA) avec la reprise des activités d'accélération des start-ups Deeptech du Bivouac.

Ce programme consiste en l'accompagnement des projets de création de start-ups innovantes DEEPTTECH notamment issues des laboratoires de recherche : détection des projets de création, incubation, démarrage et accélération de la start-up.

L'intégration de l'incubateur BUSI

Ces deux intégrations s'inscrivent dans le cadre de l'appel à projet PIA 3 SIA visant à consolider les programmes d'accompagnement dédiés au start-ups Deeptech.

A ce titre un premier appel à projet a été lancé fin 2021 en partenariat avec le Centre d'excellence des Matériaux durables et Michelin ayant conduit à sélectionner 5 projets de start-up qui bénéficieront en 2022 d'un accompagnement.

S'agissant de la gestion de la propriété intellectuelle (PI), le rapport d'activité 2021 de la filiale mentionne 25 déclarations d'invention instruites en 2021, 13 dépôts de demandes de brevets, 9 dépôts de base de données à l'Agence de Protection des Programmes (APP), 2 dépôts d'enveloppes Soleau à l'INPI et 2 Marques déposées. Elle a signé 5 accords de licence avec des industriels.

Depuis le 1er janvier 2020, elle gère l'ensemble portefeuille PI de l'université, soit en cumulé : 112 brevets, 68 dépôts à l'AAP, 13 E-Soleau et 4 dépôts de marques.

V- EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

L'accord de partenariat entre UCA et CAI :

L'EPE Université Clermont Auvergne et Clermont Auvergne innovation ont signé en janvier une convention cadre de partenariat.

Elle a pour objet de déléguer certaines missions de l'université à la filiale :

- le développement des partenariats entre les laboratoires et les acteurs socio-économiques
- la détection dans les laboratoires de projets susceptibles d'être valorisés.
- l'accompagnement des plateaux techniques
- la création de Business Unit à l'UCA (plateau technique regroupant un ensemble de compétences dans lequel la filiale apporte un investissement significatif).
- la gestion de la prestation intellectuelle ; à ce titre CAI est mandataire de la valorisation.

CAI peut effectuer pour l'UCA des prestations de services pluriannuelles, soit dans la limite de 400 K€/an, soit dans le cadre des appels à projet pour lesquels la filiale est opérateur.

La convention prévoit également des prises de participations successives de l'UCA jusqu'en 2025 pour un total de 2,4 M€.

Clermont Auvergne Innovation :

Afin d'accompagner les laboratoires dans leur recherche de collaborations avec les acteurs économiques privés, la filiale a signé le 2 juin 2022 un partenariat avec l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI) d'une durée de 3 ans pour informer les chercheurs et les entrepreneurs sur la PI.

Un 2nd appel à candidatures pour la création de startups Deeptech dans le domaine du recyclage et de la valorisation des déchets a été lancé en mai 2022. Les lauréats bénéficieront d'un accompagnement personnalisé au cours des 4 phases de création : la pré-incubation, l'incubation, l'impulsion et l'accélération.

EPE Université Clermont Auvergne :

L'établissement a obtenu en mars 2022 le label I-Site, label d'excellence qui lui permettra de déployer l'ensemble de ses activités de formation et de recherche à l'échelle internationale et de bénéficier d'un financement d'environ 10 millions d'euros par an.

Il a aussi été sélectionné pour le projet Pôle Universitaire d'Innovation et le projet CAP A.R.T (PIA III).

VI – EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'Université Clermont Auvergne :

Renforcer l'internationalisation de la recherche et celle de la formation sont des axes prédominants de son contrat d'établissement 2021-2026 (en cours de signature). Ainsi, dans le cadre de l'Alliance européenne de la Mobilité Durable, portée par l'UCA, 6 universités européennes se sont engagées avec l'UCA à candidater à l'appel à projet « Universités Européennes » du programme Erasmus (ERASMOB).

L'établissement a aussi candidaté à plusieurs appels à projets du PIA France 2030 (Compétences et métiers d'avenir - Excellences - Accélération des stratégies de développement de l'enseignement supérieur). Sa labellisation I-Site pourrait lui permettre d'accéder à d'autres projets majeurs.

Par ailleurs, l'établissement entame les négociations avec l'Etat pour obtenir la dévolution de l'ensemble de son patrimoine immobilier. Financée par les prochains contrats de plan Etat-Région, elle pourrait impacter sa structuration financière dans les prochaines années.

Enfin une restructuration prochaine de l'établissement est prévue suite à la demande d'intégration de l'Ecole Nationale d'Architecture de Clermont Ferrand sous la forme d'un établissement composante.

CLERMONT AUVERGNE INNOVATION :

La sortie de BPI du capital est envisagée en 2022. D'autres actionnaires pourraient entrer.

CAI est opérateur de l'UCA dans le cadre du Pôle universitaire d'innovation (PUI) financé à hauteur de 2.5 M€.

La prospective financière de CAI fait apparaître une hausse progressive de son chiffre d'affaire entre 2022 et 2025.

VII - PRESENTATION DETAILLEE DES COMPTES CONSOLIDES ET RESULTATS SOUMIS AU VOTE

Les comptes ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 25 844 K€. Ce chiffre d'affaires est constitué principalement des ventes de prestations par l'UCA pour 23 589 K€ (principalement recherche, redevances, formation et droits scolaires et universitaires), par la CNEP pour 875 K€ (prestations de développement de recherche), par CIDECO pour 1 215 K€ (prestations d'ingénierie dans le domaine de l'écoconstruction et de gestion du patrimoine) et dans une moindre mesure par CAI pour 165 K€, après neutralisation des refacturations intragroupes.

Les autres produits d'exploitation pour 292 548 K€ sont principalement constitués de :

- ❖ la subvention pour charges de service public attribuée par le Ministère pour 247 261 K€,
- ❖ la reprise annuelle de dotation initiale sur le patrimoine immobilier mis à la disposition de l'université (d'un montant équivalent aux amortissements de l'année) pour 12 790 K€,
- ❖ des financements publics accordés par les collectivités locales et des organismes de gestion de programmes de recherche s'élèvent à 24 855 K€,
- ❖ le prestations diverses pour 6 080 K€.

Les autres produits recouvrent également le produit de collecte de la taxe d'apprentissage pour 904 K€.

Les achats et variations de stock, soit 130 K€, concernent principalement des frais accessoires d'achat.

Les principaux postes des autres achats et charges externes pour 30 581 K€ sont principalement constitués postes suivants :

- ❖ achats non stockés de matières et fournitures pour 10 033 K€,
- ❖ maintenance et entretien immobilier pour 5 626 K€,
- ❖ ouvrages et documentation majoritairement gérés par la bibliothèque universitaire pour 1 417 K€,
- ❖ frais de missions et colloques pour 1 837 K€,
- ❖ prestations diverses externes, principalement les contrats de nettoyage et de gardiennage pour 5 448 K€,
- ❖ personnel mis à disposition pour 1 238 K€
- ❖ honoraires et rémunération d'intermédiaires pour 1 065 K€,
- ❖ frais de publicité pour 1 011 K€.

Les effectifs de l'UCA représentent 3 400 postes, ceux de CIDECO 11 postes, 12 postes pour la CNEP et 8 postes pour CAI (13 postes soit 8 dans la consolidation du fait de l'intégration proportionnelle de CAI à hauteur de 64,8%). Le total des effectifs au niveau consolidé se monte donc à 3 431 postes.

31/12/2021

Rémunérations du personnel	139 158
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	95 139
Autres charges de personnel (dont intéressement)	882
Total Charges de personnel	235 179

Le montant des impôts et taxes s'élève à 3 285 K€ et concerne principalement des taxes se rapportant aux salaires.

Les dotations nettes d'exploitation s'élèvent à 21 912 K€ et concernent notamment :

- ❖ les amortissements d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 22 183,
- ❖ les dotations aux provisions d'exploitation nettes des reprises - 380 K€ (reprise nette),
- ❖ les dépréciations sur stocks et actifs circulants pour 63 K€.

Le montant des autres charges s'élève à 9 951 K€. Elles sont composées essentiellement des charges de l'université suivantes :

- ❖ des redevances : 692 K€,
- ❖ de charges d'intervention : 1 887 K€,
- ❖ d'autres charges spécifiques (essentiellement les versements des bourses) : 3 867 K€,
- ❖ des annulations de titres de recettes sur exercices antérieurs (notamment des remboursements de droits) : 2 069 K€,
- ❖ d'autres charges diverses : (dépenses de la crèche, indemnités, etc.) : 828 K€.

Elles comprennent également les **charges exceptionnelles** des filiales.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à + 17 355 K€.

Le résultat financier s'élève à + 856 K€ lié pour l'essentiel à l'abandon de créance de la BPI vis-à-vis de CAI.

Le résultat courant avant impôts, après prise en compte du résultat financier, il s'établit à + 18 211 K€.

Après prise en compte :

- De l'impôt sur les bénéfices d'un montant de - 66 K€,
- De crédits d'impôts recherche pour + 429 K€.

Le résultat net de l'ensemble consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2021 se solde par un bénéfice d'ensemble consolidé de + 18 575 K€.

Après la lecture du rapport présenté par les Commissaires aux Comptes, les membres de l'Assemblée de l'établissement expérimental Université Clermont Auvergne sont invités à approuver les comptes consolidés présentés au vote.